



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 20 février 2019 à 15 h 00, à l'Hôtel de région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie
Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost

Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

2019-02-20/999

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 20 FÉVRIER 2019

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est ouverte à 15 h 43.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-02-20/1000

ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 20 FÉVRIER 2019

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-02-20/1001

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 19 décembre 2018 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-02-20/1002

ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 12 décembre 2018 au 11 février 2019;

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 12 décembre 2018 au 11 février 2019:

Folio 01932326 :

- chèques portant les numéros 1059 à 1077 inclusivement représentant un montant de 232 967,55 \$;
- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 885 480,71 \$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 102 102,39 \$;

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-02-20/1003

ITEM 5

RÉSOLUTION MANDATANT LE CABINET DE PRÉVOST FORTIN D'AOUST AVOCATS POUR REPRÉSENTER LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord a reçu une requête en accréditation du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 308, en date de vendredi le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des fonds nécessaires pour effectuer la dépense.

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie prend acte de la demande d'accréditation dans le dossier numéro AM-2002-0420;

QUE le conseil de la Régie mandate le cabinet de Prévost Fortin D'Aoust avocats afin de poursuivre sa représentation pour la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dans ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-02-20/1004

ITEM 6

CHANGEMENT DE STATUT AU POSTE DE COMMIS

ATTENDU QUE la nouvelle structure de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de Rivière-du-Nord a procédé à l'embauche d'une personne au poste de commis, le 21 février 2018;

ATTENDU QUE le statut du poste de commis état temporaire à temps partiel;

ATTENDU QUE madame Danielle Clément, directrice générale, a évalué les besoins de la Régie et la charge de travail du poste de commis;

ATTENDU la recommandation de madame Danielle Clément, directrice générale, de modifier le statut du poste de commis;

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord procède au changement de statut du poste de commis en modifiant le statut temporaire à temps partiel pour un statut permanent à temps partiel.

QU'UN contrat de travail soit conclu entre la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord afin de s'entendre sur les dispositions du travail;

QUE ce changement de statut soit en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-02-20/1005

ITEM 7

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

2019-02-20/1006

ITEM 8

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2019

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 15 h 51.

Stéphane Maher,
Président

Danielle Clément,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière